



MEPRIS ABUSIFS

C.P. Bourg-en-Bresse

Le 29/09/2023

Le mercredi 27 septembre aux alentours de 10h00, le détenu M., placé la veille en CPROU pour garantir son intégrité physique suite au risque agressif qu'il représentait pour lui, a agressé l'Officier de secteur. En effet, cet individu a asséné un violent coup de poing au visage de notre collègue, qui était venu avec les surveillants d'étage et le psychiatre afin d'évaluer ce dernier.

Une fois maîtrisé, cet individu a été mis en prévention au quartier disciplinaire. 20 minutes plus tard, il a été replacé au Quartier Arrivant, où il avait plus tôt agressé notre collègue...

POURQUOI ? Parce que ce dernier avait en consignes et signalements, pour des pseudos faits de tentative de suicide.

**COMMENT POUVONS NOUS LÉGITIMER DE TELS ACTES DE VIOLENCES EN NE LES SANCTIONNANT PAS ?
COMMENT L'ADMINISTRATION PEUT ELLE MANQUER AUTANT DE RESPECT AUX AGENTS VICTIMES ?**

Le jeudi 28 septembre, le détenu D. hébergé au CD2, a provoqué du tapage à plusieurs reprises sur la porte de sa cellule afin de manifester contre ce qui venait de lui être notifié par l'agent du greffe. La capitaine en charge du bâtiment s'est donc rendue au niveau de sa cellule afin de discuter et d'apaiser la situation. Le détenu n'a rien voulu entendre, et s'est jeté sur l'Officier en la poussant de surcroît. L'intervention des agents présents a été nécessaire afin de mettre un terme à l'incident. L'individu a été mis en prévention au quartier disciplinaire...

Puisqu'une erreur est amenée apparemment à se reproduire... VOUS AVEZ DEVINÉ LA SUITE !
Le détenu est redescendu du quartier disciplinaire pour les mêmes raisons que pour le premier cité.

Le bureau local UFAP UNSa, s'interroge sur ce prétendu fossé réglementaire qui permet de ne pas sanctionner les agresseurs,

Le bureau local UFAP UNSa, soutient les agents face au mépris qu'ils ont subi,

Le bureau local UFAP UNSa, se met comme à chaque fois à disposition des agents victimes, dans les démarches qu'ils souhaiteraient entreprendre par la suite.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse

Loïc ROMAGNY

U.F.A.P / UNSa justice CP Bourg en Bresse : 20 Chemin de la Providence, 01000 Bourg-en-Bresse

TEL : 04-26-16-10-09 mail: jonny.defaria@justice.fr ou ufap.cpbourg01@gmail.com